**COMPTE-RENDU AUDIENCE LETTRES 04/12/15**

Présents : Marc Bussière, IPR lettres – Jérôme Destaing, IPR lettres - Laurence Miens, IPR lettres

Cédric Petitjean, secrétaire général adjoint, directeur des établissements et de la performance

Agnès Béné-Colnet, chef de bureau de la DEC ( division des examens et concours)

Pour le SNES : I. Farizon – L. Mommessin

Durée : 2h

Nous précisons en préambule que nous nous appuyons sur des enquêtes menées auprès des collègues, avec plus d’une vingtaine de réponses

**EPREUVES ANTICIPEES DE FRANÇAIS**

Nous avons eu beaucoup de retours des collègues

1. ***Lycée Jacques Amyot*** : une lettre a été envoyée à l’inspection et n’a pas eu de réponse…
2. ***Ecrit* :**

**SNES : la première commission plénière paraît peu efficace, il y a davantage le souhait d’un travail immédiat par petits groupes…**

**J. Destaing** : sur la réunion plénière, l’accueil à Carnot sera amélioré cette année avec 3 salles propices au travail. Au cours de la réunion plénière se fait un travail concret, autour du corrigé national. Ensuite vient la phase restreinte avec les préconisations académiques. La plénière de TL a été doublée, avec tous les correcteurs de terminale -> 6h au lieu de 3h. Il y a eu de grands changements l’année dernière. Les correcteurs de collège sont plus encadrés pour la correction des copies de bac, avec des tuteurs référents.

Il y a un besoin de plus de 30 correcteurs volontaires de collège. Dès qu’on dépasse 40, il faut vérifier l’équité des résultats. Statistiquement, il n’y a pas de sévérité des professeurs de collège, pas plus que de générosité.

La mission du service public est d’instruire chaque cas particulier. En cas de recours sur une évaluation, chaque dossier est instruit. Il faut adresser un courrier à l’IPR et un double à la DEC. Les cas sont étudiés par dizaines chaque année. La transparence est très importante, des enquêtes sont menées en prenant appui sur les dossiers scolaires des élèves.

Au moment des commissions restreintes, il sera répété que le recours est un droit.

Le nombre de contentieux a diminué de manière considérable. Pour la première fois en 2015, un barème de notation académique intégral a pu être donné. Ce qui manque encore, c’est une grille pour l’oral, qui devrait arriver pour cette année.

1. ***Oral***
2. **Choix des examinateurs**

**SNES :** Autrefois, il y avait une répartition écrit – oral avec environ 65 copies – 65 élèves à interroger. Ce sont les enseignants qui avaient demandé à séparer écrit et oral, avec la règle du double de copies par rapport au nombre d’élèves interrogés. Mais ce n’est plus le cas aujourd’hui où le nombre d’élèves interrogés à l’oral se rapproche du nombre de copies (ex 82 candidats à l’oral pour 120 copies à l’écrit) **Est-ce que la rotation écrit/oral est respectée ?**

**J. Destaing** : des questions de faisabilité se posent. La rotation que la DEC s’engage à tenir, c’est 2 ans d’oral puis 1 an d’écrit. Sur l’ensemble de l’académie, cette rotation est tenue. Certes, il y a des cas particuliers. Il faut contacter la DEC si cette rotation n’est pas respectée, pour que des explications puissent être fournies. Il ne faut pas hésiter à appeler en janvier-février au moment de la répartition.

Les TZR qui alternent entre lycée et collège doivent faire l’objet d’une attention particulière pour éviter d’être trop souvent d’oral.

Les collègues qui sont de réserve sont considérés comme en pause par rapport au décompte…

Les collègues qui ne sont pas convoqués le sont sur la base de documents fournis (certificats médicaux… ou ils seront convoqués pour la session de septembre)

1. **Convocations**

**SNES : des problèmes de trajets se posent, notamment dans l’Yonne : est-il possible de rapprocher les correcteurs de leur domicile ?**

**J. Destaing** : deux limites -> on ne peut pas restreindre la ruralité de l’académie, et il faut faire attention à ne pas avoir d’élèves que l’on connaît.

**DEC :** à envisager dans le futur, des examens par visioconférence -> cela s’est déjà fait en néerlandais

1. **Descriptifs**

**SNES : Pourquoi avoir les descriptifs aussi tard alors qu’ils sont envoyés aussi tôt ?**

**J. Destaing :** le délai est raisonnable -> ils sont demandés mi-mai, à une époque où la dernière séquence est en cours. Les deux collègues de la DEC qui s’en occupent et qui relèvent quelque chose d’inhabituel le signalent (en fonction de l’épaisseur ou de la présentation du descriptif) : on ne diffuse totalement que des produits finis avec les signatures voulue, et le temps de gestion, d’expertise, de vérification est a minima d’un mois.

**SNES : Le contenu des descriptifs est-il visé ?**

**J. Destaing** : la DEC fait un vrai travail de lecture des supports ; dès lors qu’il y a un doute, l’IPR est contacté. On fait au mieux, avec une véritable vigilance de la DEC. L’IPR relit les descriptifs atypiques et les revoit avec les collègues concernés. Rappel : des préconisations pour la présentation et le contenu des descriptifs sont renvoyés chaque année. Encore faut-il prendre la peine de les lire…

1. **Session d’oral**

**SNES : Serait-il possible d’avoir une demi-journée de pause dans les 7 journées de la session ?**

**J. Destaing** : le prix pour pouvoir avoir une pause d’une demi-journée, c’est d’ajouter un candidat de plus par jour d’interrogations. Il y a aussi la nécessité de ne pas émietter les classes, il faut prendre en compte les frais de déplacement, les nuitées d’hôtel qu’on essaie de minimiser.

**SNES : Serait-il possible de modifier le calendrier de la session pour mieux équilibrer les 7 journées d’interrogation ?**

**J. Destaing :** il n’y a pas plus de défections pour l’écrit que pour l’oral. Aucune marge n’est laissée pour avoir 3 jours/week-end/4 jours au lieu de 2 jours/week-end/5 jours. Il faut que les établissements aient fini la session d’écrit pour pouvoir mettre en place l’oral.

**SNES : Serait-il possible d’avoir un élève de plus le matin et un de moins l’après-midi pour tenir compte de la fatigue ?**

**A.Béné-Colnet**  **(DEC):** c’est envisageable, à voir…

**SNES : Nous demandons que les examinateurs d’oral soient libérés des surveillances d’écrit pour laisser du temps de préparation :** c’est une épreuve qui demande beaucoup de temps en amont (lecture, préparation des questions…)

**J. Destaing**: il n’est pas nécessaire de tout lire pour pouvoir interroger les candidats, mais il ne faut pas avoir peur non plus d’interroger sur des auteurs moins canoniques. Des stratégies d’exploitation rapide du descriptif sont possibles, il faudrait faire une formation là-dessus, mais pas cette année.

**A.Béné-Colnet**  **(DEC):** il n’est pas possible d’imposer aux Chefs d’établissement de libérer les examinateurs d’oral des surveillances. On peut seulement leur suggérer**.**

1. **Organisation au sein de l’établissement d’accueil**

**SNES : Pour ce qui touche à l’accueil dans les établissements, peut-on rappeler aux chefs d’établissement quelques demandes élémentaires ?** Bénéficier d’une vraie salle de classe (pas une salle informatique par exemple), choisir des salles au Nord ou au moins à l’Est pour éviter la chaleur, donner des bouteilles d’eau aux examinateurs, trouver un moyen de les suppléer pour les pauses physiologiques…

**A.Béné-Colnet**  **(DEC):** une réunion des chefs d’établissements est faite chaque année pour leur rappeler ces principes qui devraient être mis en oeuvre.

**SNES : qui est responsable des éventuels incidents ou aménagements de l’épreuve ? Est-ce qu’une secrétaire de direction peut superviser tous les oraux, y compris pour des élèves atteints de handicap ?**

**A. Béné-Colnet :** la DEC reçoit de plus en plus de recours des parents : en prévision, une fiche avec consignes sur l’attitude à tenir et une partie plus pédagogique sur l’épreuve sera donnée aux examinateurs. Sur cette fiche pourra figurer le numéro de la DEC. Les consignes pour les chefs de centre ont été revues, peuvent l’être encore chaque année.

**M. Bussière** : le médecin-conseil peut se prononcer sur la manière dont on aménage l’épreuve pour une élève handicapée.

**A. Béné-Colnet** : un travail important est fait pour les élèves handicapés avec les médecins de la MDPH.

**M. Bussière** : il est nécessaire que l’élève soit dans les mêmes conditions qu’au cours de l’année, sans un AVS qu’il ne connaîtrait pas, ou avec un matériel inconnu.

**J. Destaing :** seul le chef de centre peut prendre une décision ; l’examinateur ne peut rien prendre sous sa responsabilité. S’il y a doute, il faut appeler la DEC qui tranchera.

**SNES : Nous demandons davantage de surveillants de couloir, ou une organisation avec des loges de préparation.**

**J. Destaing :** il dit qu’il se renseignera auprès de l’ancienne équipe de direction de Montchapet pour savoir comment était organisée la loge de préparation, puisque ce fonctionnement donnait satisfaction.

1. **Evaluation d’oral**
* Grille d’évaluation pour l’oral à venir
1. **Rémunération**

**SNES : Nous demandons que toutes les contraintes liées à l’oral soient davantage prise en charge au niveau de la rémunération.**

**C.Petitjean :** 15 euros pour le repas s’il y a des frais de déplacement et le repas n’a pas lieu dans un restaurant administratif. 47 euros pour la nuitée. Pour les indemnités d’examen, il s’agit d’une réglementation nationale.

**LETTRES CLASSIQUES**

* **SNES : Par qui seront assurés les EPI LCA ? Peut-il y avoir 2 professeurs de lettres sur un EPI LCA ?**

**M. Bussière :** il n’y aura pas forcément un professeur de lettres classiques pour chaque EPI LCA. Par exemple, un prof de Lettres Modernes et un prof d’EPS peuvent faire un EPI sur les jeux du cirque à Rome, ou sur les jeux olympiques.

**L. Miens :** les programmes sont encore en cours d’écriture. Il va sortir quelque chose pour l’enseignement de complément. Il devrait alors être plus facile de discerner ce qu’on attend d’un EPI LCA.

* **SNES : Quelle faisabilité de la réforme dans les petits établissements, lorsqu’il n’y a qu’une classe par niveau ?**

**C.Petitjean** : Ces petits établissements, avec une ou deux divisions par niveau, bénéficieront d’une attention particulière, voire de moyens supplémentaires pour aider à la mise en place de la réforme. L’enseignement de complément devrait être présent partout.

* **SNES : Y a-t-il recommandation de mettre en place l’EPI LCA en 5ème ? Dans ce cas, pour faire le lien avec le programme d’histoire (puisqu’on doit traiter le programme dans les EPI…), il faudrait envisager le latin médiéval : est-ce à l’ordre du jour ?**

**M. Bussière** : M. Poli, IG qui a l’académie en responsabilité, semblait le souhaiter mais les textes ne l’imposent pas formellement. Il s’agit seulement un souhait, l’autonomie de l’établissement prime.

* **SNES : Qu’en est-il du programme pour l’enseignement de complément ?**

**L. Miens :** il y en aura bien un, annoncé pour la fin de l’année civile, mais a priori il paraîtra plutôt en janvier-février. Les contenus devraient être similaires à ceux du programme actuel mais avec des allègements.

* **SNES : L’enseignement de complément est-il nécessairement corrélé à la présence préalable d’un EPI LCA ?**

**M. Bussière :** Non. Il n’est pas souhaitable de commencer l’enseignement de complément en 5è s’il n’y a pas encore eu l’EPI LCA, d’après ce qu’a dit l’Inspecteur Général M. Poli. Mais la part d’autonomie des établissements laisse cette possibilité.

* **SNES : Un élève pourra-t-il arrêter l’enseignement de complément entre la 5ème et la 3ème ?**

**L. Miens :** ce n’est pas souhaitable pour éviter une attitude consumériste. Mais les textes actuels disent déjà « qu’il est vivement conseillé de poursuivre sur les 3 ans » ; ce n’est pas une règle absolue. Des élèves pourront arrêter mais d’autres pourront commencer après la 5e ce qui n’était pas possible actuellement.

**Remarque du SNES : crainte que les collègues se retrouvent devant des classes uniques de niveaux hétérogènes, et donc se retrouvent en difficulté.**

* **SNES : Que se passera-t-il pour les collègues de lettres classiques si l’enseignement de complément n’est pas mis en place dans leur établissement ? Qu’enseigneront-ils ? Quelles conséquences en termes de suppression de postes, de compléments de service ? Qui sera touché entre les collègues de lettres classiques et les collègues de lettres modernes ?**
* **Nous demandons un moratoire : pas de suppression de poste, pas de diminution du nombre d’heures au moins pour l’année prochaine**

**C. Petitjean :** les lettres classiques ne sont pas la seule discipline concernée par ces inquiétudes. Il faudra respecter l’autonomie des établissements, sans qu’il y ait pour autant appauvrissement de l’offre de formation. Des établissements qui n’auraient pas les moyens de mettre en place l’enseignement de complément pourront être accompagnés (avec des moyens horaires). Certaines zones ont été repérées soit à cause d’effectifs faibles, soit à cause de manque de ressources humaines.

Une vision prospective est mise en place pour éviter les mesures de carte scolaire, mais il n’est pas possible d’affirmer qu’il n’y en aura pas. Ceci dit, les DHG ne sont pas encore connues et il ne faudrait pas qu’il y ait trop de restrictions budgétaires…

**M. Bussière :** Pas de réponse sur la question des mesures de cartes scolaires ou des compléments de service entre lettres modernes et lettres classiques… mais c’est une vraie question qu’ils ont tout de suite faire remonter. Ils vont consulter la DGRH (Direction Générale des Ressources Humaines) sur ce point. La réforme fait gagner 1/2h par cohorte en français, cela devrait compenser les heures perdues en latin. On aura besoin de plus de profs de Lettres, qui reste la valence principale.

**C.Petitjean** : le maintien des postes ne peut pas être la seule priorité, ni la défense absolue de sa discipline. Si on peut trouver des arrangements avec un établissement voisin, il faudra s’en satisfaire.

* **SNES : Que devient le grec, déjà peu présent dans les collèges mais qui est cette fois voué à complètement disparaître, à moins qu’il n’existe au détriment des dédoublements en sciences ou de groupes plus restreints en AP ?**

**M. Bussière :** ce n’est pas parce qu’on enseigne l’informatique qu’on doit avoir un groupe avec autant d’élèves que d’ordinateurs… Il faut que les collègues de lettres classiques défendent leurs enseignements.

**=> demande SNES : réunir les profs de Lettres classiques pour les soutenir officiellement. Ils ont victimes de préjugés (classes élitistes etc…) et sont souvent isolés et culpabilisés face aux autres équipes disciplinaires : le rapport de force n’est donc pas à leur avantage…**

**C.Petitjean** : le rectorat échangera avec les chefs d’établissement pour que le grec (ou le latin) ne soit pas supprimé, surtout si les effectifs sont conséquents ; il ne faut pas casser la dynamique existante. Il ne s’agit pas non plus de multiplier les dédoublements dans les autres disciplines. Il faut rester réaliste, construire une répartition qui ne soit pas illusoire et qui puisse se pérenniser. C’est dans les conseils pédagogiques et dans les conseils d’administration que cela se discutera.

**L. Miens :** les collègues de lettres classiques ne sont pas oubliés du tout, il est prévu de faire quelque chose quand les programmes sortiront.

* **SNES : Dans la mesure où le latin sera traité de manière très inégalitaire selon les différents collèges, faut-il en déduire que le niveau à l’entrée en seconde sera considérablement revu à la baisse ? Tout comme celui des épreuves du baccalauréat, aussi bien à l’écrit qu’à l’oral ? (conditions d’enseignement en lycée qui n’ont fait qu’empirer – non-respect des horaires légaux, regroupements de plusieurs niveaux, emplois du temps dissuasifs - alors que les épreuves demeurent d’une grande exigence)**

**M. Bussière :** on peut penser à une réécriture des programmes de lycée, mais on ne peut pas l’affirmer.

* **SNES : le regard des IPR sera-t-il bienveillant lors des inspections à venir dans la mesure où les collègues de lettres auront eu 4 niveaux à préparer en même temps, sans pouvoir s’appuyer sur des manuels scolaires ? (les éditeurs ayant obtenu, eux, un délai pour pouvoir travailler sereinement, selon les mots de la ministre de l’Education Nationale)**

**M. Bussière :** le regard des IPR est par principe bienveillant ! Le problème va se poser pour des collègues qui n’enseignent que le latin sur plusieurs établissements. Il faut faire confiance aux équipes. L’EPI est une autre manière de traiter le programme. Il faut en finir avec les classes en « disposition autobus » (sic) et avec le tout disciplinaire.

**L. Miens :** les programmes à paraître pour l’enseignement de complément devraient être proches des existants pour certains. Donc même sans nouveau manuel il devrait être possible de préparer la rentrée : on pourra sans doute continuer à utiliser les anciens manuels. Mais tout ne sera pas parfaitement opérationnel dès la première année.

* **SNES : il faudra être particulièrement vigilants pour les TZR qui non seulement devront eux aussi s’approprier les 4 années de programme d’un coup, mais également s’adapter à chaque configuration locale des enseignements lorsqu’ils passeront d’un établissement à l’autre.**

**M. Bussière :** les TZR disponibles en début d’année devraient être formés au lieu d’être utilisés à des tâches subalternes. On pourrait penser à un « kit de survie » comme il en existe un pour les contractuels.

* **SNES : comment répondre à la fébrilité des chefs d’établissement qui veulent à tout prix que les profs se lancent dans des choix, des projections pédagogiques dès maintenant ?**

**M. Bussière :** c’est vrai que les chefs d’établissements sont dans la précipitation et s’interrogent aussi beaucoup sur une organisation trimestrielle ou semestrielle. Mais il ne faut pas aller trop vite.

**C.Petitjean** : Attention ! Tant que les DHG ne sont pas données, les chefs d’établissement doivent se garder de tout effet d’annonce. Pour le moment, ils n’ont connaissance que des prévisions d’effectifs. Ils ne peuvent donc encore décider de suppressions en matière d’offre d’enseignement.

* **SNES : quelle cohérence entre la réforme du collège et le lycée ? On voit bien qu’elle en reprend certains principes qui ont fait long feu, comme l’AP… Et il ne faut pas oublier le drame humain qu’a représenté la disparition de certaines disciplines technologiques… Il ne faudrait pas qu’il en soit de même pour les enseignants de Lettres classiques ou d’allemand…**

**M. Bussière :** la première cohorte issue entièrement de la réforme n’arrivera en lycée qu’en 2019. D’ici là les épreuves d’évaluation pourraient changer.

**C.Petitjean** : le CTA sur la carte des Langues a été repoussé pour mieux réfléchir à l’implantation des bilangues. Il n’est pas question de faire disparaître des disciplines.